

2/8

La biodiversité et les grands équilibres départementaux



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Maîtrise d'ouvrage : **Département des Alpes-Maritimes**

Partenaires : **DREAL PACA, DDTM06**

Lien d'accès direct »» **Atlas des paysages des Alpes-Maritimes**

Les 8 fiches thématiques de l'Atlas des paysages

Fiche n°1

Les risques naturels, un territoire sous haute tension

Fiche n°2

→ La biodiversité et les grands équilibres départementaux

Fiche n°3

L'attractivité touristique des paysages et des espaces naturels

Fiche n°4

L'évolution des énergies renouvelables

Fiche n°5

La vie locale dans les villages de montagne

Fiche n°6

L'étalement urbain et la mobilité

Fiche n°7

La nature en ville et la santé des riverains

Fiche n°8

L'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire

[>>> Consulter les autres fiches thématiques sur le site internet](#)

Fiche n° 2

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

L'enjeu aujourd'hui

- Un territoire à la biodiversité remarquable mais menacée
- Des écosystèmes sous pression
- Une gestion forestière inégale

Les questions qui se posent

- Comment concilier la protection de la biodiversité et les usages humains (tourisme, agriculture, urbanisation) dans un territoire où la pression foncière et démographique est forte ?
- Faut-il maintenir coûte que coûte les milieux ouverts, comme les prairies et les landes, face à l'enfrichement et au boisement naturel, notamment dans les sommets maralpins ou les hautes vallées ?
- Comment adapter la gestion forestière au changement climatique, en choisissant des essences résistantes à la sécheresse et aux canicules ?
- Les paysages sous-marins sont-ils suffisamment préservés face à l'urbanisation côtière, à la plaisance et aux pollutions diffuses ?
- Enfin, comment lutter contre les espèces envahissantes qui dégradent les paysages et les écosystèmes locaux ?

Les pistes d'actions

- Maintenir les milieux ouverts pour préserver la biodiversité
- Adapter la gestion forestière au changement climatique
- Protéger les milieux aquatiques et sous-marins
- Lutter contre les espèces envahissantes
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

L'enjeu aujourd'hui

Un territoire à la biodiversité remarquable mais menacée

Les Alpes-Maritimes abritent une biodiversité exceptionnelle, fruit de la rencontre des influences méditerranéennes et alpines. Avec plus de 2 000 espèces végétales sur les 4 900 présentes en France, dont une trentaine endémiques, le département se distingue par une richesse écologique unique.

Les 64 000 hectares de forêts, soit 43 % du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (et 69 % avec les milieux à végétation arbustive), témoignent d'un poumon vert en constante évolution. À l'échelle départementale, la couverture forestière est passée de 90 000 hectares en 1878 à 152 000 hectares en 1975, soit 45 % du territoire à la fin du XXe siècle, faisant des Alpes-Maritimes le 6e département le plus boisé de France, aujourd'hui avec 288 000 hectares (67% de boisement). Depuis 150 ans, la forêt a gagné 198 000 hectares du fait principalement de la déprise rurale mais aussi grâce aux politiques de reboisement RTM (Restauration des Terrains en Montagne) initiées dès 1882 pour lutter contre l'érosion et les crues. La loi du 4 avril 1882 a ainsi permis de créer 8 périmètres de reboisement (Paillon, Vesubie, Var supérieur, Var moyen, Tinée, Estéron, Roya, Loup), couvrant 20 000 hectares.

Dans les sommets maralpins, les paysages naturels ouverts (falaises, éboulis, parois verticales) abritent une flore patrimoniale adaptée aux conditions extrêmes. Les

mosaïques de landes et de pelouses d'alpage, ponctuées de rhododendrons et de mélèzes, composent des paysages emblématiques du Mercantour. Ces étendues ouvertes, façonnées par des siècles de pastoralisme, sont aujourd'hui menacées par un double phénomène : une pression ponctuellement trop forte en haute altitude, qui appauvrit les sols, et un abandon des pratiques traditionnelles dans les zones moins accessibles, favorisant l'embroussaillage et la perte de diversité floristique. Les pelouses calcaires sèches, situées sur les sols les plus maigres, accueillent une végétation rare et spécialisée, incluant des orchidées et d'autres espèces à fort enjeu de conservation. Leur équilibre délicat dépend du maintien d'un pâturage raisonné, sans lequel elles risquent de disparaître sous les ligneux et les broussailles.

Pourtant, la progression forestière s'est souvent faite au détriment des milieux ouverts (prairies, landes, terrasses agricoles) essentiels à la biodiversité. La déprise agricole et pastorale a entraîné une fermeture des paysages, réduisant la diversité des habitats et augmentant la sensibilité aux incendies et à l'érosion. Dans les sommets maralpins et les hautes vallées, par exemple, la disparition progressive des pelouses et landes pâturées au profit des boisements de résineux (pins à crochets, mélèzes, pins sylvestres, pins noirs) illustre cette dynamique.



Site remarquable de Saint-Dalmas-le-Selvage.

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ► Les fiches thématiques



Développement des pins et embroussaillage des pentes difficiles d'accès dans le Valdeblore.

Des écosystèmes sous pression

La pression démographique (+46 % en 20 ans) et l'étalement urbain ont entraîné une perte de 20 % des surfaces agricoles depuis 1970, tandis que l'artificialisation des sols grignote les espaces naturels, notamment sur le littoral et dans les fonds de vallée. Dans le bassin de la Siagne, les zones humides souffrent de pollutions diffuses (pesticides, rejets urbains) et de l'envahissement par des espèces exotiques (comme la renouée du Japon ou le mimosa), qui étouffent la végétation locale. Certaines, enclavées entre des lotissements et des infrastructures, sont fragmentées et dégradées, perdant leur capacité à accueillir la biodiversité. Les décharges sauvages et le dépôt de déchets aggravent encore leur dégradation, malgré les efforts des collectivités pour les nettoyer et les réhabiliter.

Le changement climatique aggrave ces menaces : remontée en altitude des espèces, sécheresses prolongées, et baisse des débits des cours d'eau (jusqu'à -25 % d'ici 2100) perturbent les écosystèmes. Une hausse de l'intensité des pluies intenses (+22 % depuis les années 1960) et un doublement des événements dépassant 200 mm/jour ont été observés, avec une attribution claire au

réchauffement climatique. Ces phénomènes, combinés à l'artificialisation des bassins versants, augmentent le risque inondation et la vulnérabilité des écosystèmes.

Les milieux sous-marins ne sont pas épargnés. Malgré des dispositifs de protection (3 sites Natura 2000 en mer, Parc Maritime Départemental Estérel-Théoule), la posidonie, espèce protégée, souffre de la surfréquentation touristique et de la pollution. En dehors des plages aménagées, les fonds marins restent l'un des derniers refuges de biodiversité. Les herbiers de posidonies, bien que menacés, persistent par endroits, notamment près des zones rocheuses moins accessibles. Ces herbiers, protégés, jouent un rôle écologique crucial en servant de nurserie pour les poissons et en fixant le dioxyde de carbone. Les falaises et rochers abritent encore une faune et une flore adaptées aux embruns et à la sécheresse, comme les lichens, les coquillages ou les crabes. Les plages de galets conservent un caractère un peu plus sauvage, avec une végétation pionnière (crithmes, salicornes) sur les hauts de plage. Cependant, ces espaces restent limités et souvent soumis à la pression des activités humaines.

Une gestion forestière inégale

Les forêts méditerranéennes, étagées sur les pentes des massifs anciens, sont dominées par une association caractéristique de chênes verts, chênes lièges, de pins maritimes et de pins d'Alep. Ces essences, adaptées à la sécheresse et aux sols pauvres et peu épais (les Rankosols), forment des peuplements clairsemés ou denses selon l'altitude et l'exposition. Aujourd'hui, ces forêts, à 80-90 % privées, souffrent d'un désintérêt croissant de la part de leurs propriétaires. Faute d'entretien régulier (éclaircissage, débroussaillage ou exploitation) elles s'épaississent, accumulant un tapis de feuilles mortes et de biomasse qui transforment ces espaces en "poudrière". La proximité immédiate des habitations, souvent construites en lisière des massifs, aggrave le risque d'incendie, surtout en été, lorsque la sécheresse et les vents violents (mistral, levant) rendent la végétation hautement inflammable.

Les forêts publiques, représentant la moitié de la superficie forestière, jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité. Ces espaces, mieux entretenus que les parcelles privées, servent de refuges pour la faune et la flore, mais leur superficie limitée réduit leur impact global sur le territoire. Leur gestion contraste avec l'état des forêts privées, soulignant l'urgence d'une politique forestière concertée à l'échelle des bassins. Dans les Préalpes provençales, seulement 35 % des forêts sont aujourd'hui publiques (domaniales et collectivités) et sont en général gérées par l'ONF. Le reste des parcelles privées se partagent en une multitude de propriétaires qui possèdent en moyenne 0,4 ha chacun. Rares sont les propriétés privées soumises à des plans de gestion. Ces forêts sont souvent laissées en « libre évolution ». Cependant, ces territoires concentrent de nombreuses autres activités : récréatives, sylvopastorales, de cueillette (plantes à parfum, aromatiques et médicinales), de chasse, etc.

Les questions qui se posent

- Comment concilier la protection de la biodiversité et les usages humains (tourisme, agriculture, urbanisation) dans un territoire où la pression foncière et démographique est forte ?
- Faut-il maintenir coûte que coûte les milieux ouverts, comme les prairies et les landes, face à l'enfrichement et au boisement naturel, notamment dans les sommets maralpins ou les hautes vallées ?
- Comment adapter la gestion forestière au changement climatique, en choisissant des essences résistantes à la sécheresse et aux canicules ?
- Les paysages sous-marins sont-ils suffisamment préservés face à l'urbanisation côtière, à la plaisance et aux pollutions diffuses ?
- Enfin, comment lutter contre les espèces envahissantes qui dégradent les paysages et les écosystèmes locaux ?

Les pistes d'actions

Maintenir les milieux ouverts pour préserver la biodiversité

La déprise agricole et pastorale a entraîné une fermeture des milieux, réduisant la diversité des habitats et augmentant les risques d'incendie. Pour y remédier, il est essentiel de soutenir les activités pastorales et agricoles, qui entretiennent les paysages ouverts. Portés par des acteurs variés comme le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, le Parc National du Mercantour, les communes ou des associations locales, des initiatives visent à redonner vie à des espaces abandonnés, souvent envahis par la végétation. Les actions incluent la réfection des murets en pierre sèche, le dégagement des parcelles et parfois la remise en culture, notamment pour des projets en agriculture biologique ou en circuits courts. Ces efforts s'inscrivent dans une volonté plus large de lutte contre l'enfrichement et de préservation de la biodiversité, tout en redynamisant les zones rurales. Leur réhabilitation

s'inscrit dans une logique de gestion adaptative, combinant patrimoine culturel et durabilité écologique.

Le Parc National du Mercantour et le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur mènent une action déterminée pour préserver et valoriser le pastoralisme, activité ancestrale indispensable à l'équilibre des écosystèmes alpins et préalpins. Dans le Mercantour, les gardes-parc accompagnent les bergers dans leur gestion des troupeaux, veillant à ce que la présence des animaux sur les alpages maintienne la diversité des milieux ouverts et limite l'enfrichement par le broutage ciblé des espèces ligneuses. Les alpages de la Vésubie, de la Tinée ou de la Roya, où paissent encore brebis et chèvres, bénéficient de programmes de restauration des cabanes et des points d'eau, tandis que des chartes pastorales encadrent les pratiques pour concilier préservation de la biodiversité et activité économique.

Adapter la gestion forestière au changement climatique

La forêt des Alpes-Maritimes, en constante évolution, doit faire face à des défis climatiques majeurs. Les pins sylvestres, par exemple, subissent un stress hydrique important, avec une défoliation de près de 50 % selon le programme SYLFORCLIM, et risquent de disparaître à moyen terme dans les zones basses. Face au changement climatique, la gestion forestière adaptative devient une priorité. Pour anticiper ces changements, il est nécessaire de diversifier les essences forestières, en mettant en place des expérimentations de migrations assistées des espèces résistantes à la sécheresse pour renforcer la résilience des forêts.

La migration assistée est une stratégie proactive qui consiste à déplacer délibérément des essences forestières résistantes à la sécheresse, comme le pin d'Alep, le cèdre, les sapins méditerranéens, le mélèze ou le chêne vert, vers des zones où les conditions climatiques futures leur seront plus favorables, anticipant ainsi leur migration naturelle, à priori trop lente face au réchauffement. Elle

repose sur la collecte de graines ou de plants dans des zones sources adaptées aux nouvelles conditions, suivie de leur plantation ciblée dans des secteurs où les modèles climatiques prévoient une adéquation future, comme les versants nord des Alpes-Maritimes ou les altitudes plus élevées du Mercantour, tout en créant des corridors écologiques pour faciliter la dispersion naturelle des espèces et leur circulation vers leur enveloppe thermique optimale. Cette approche s'accompagne d'un suivi rigoureux via des modèles prospectifs et des indicateurs de succès, tels que la survie des essences transplantées, la réduction du stress hydrique ou l'amélioration de la résilience face aux canicules, tout en veillant à éviter les risques d'invasion ou de déséquilibre écologique local.

Les chartes forestières peuvent être facilitatrices en la matière et permettent une gestion multifonctionnelle des forêts, combinant production de bois, préservation de la biodiversité, et prévention des risques. Dans les Préalpes provençales, la forêt majoritairement

privée et morcelée nécessite une mobilisation des propriétaires pour mettre en place des plans de gestion et éviter la libre évolution, qui limite la biodiversité et contribue en une homogénéisation du paysage. Des incitations financières (subventions pour l'entretien, valorisation du bois) et des outils de sensibilisation (ateliers, formations) doivent pouvoir perdurer pour encourager une gestion active des parcelles privées.

Le développement de la filière bois-énergie offre également une opportunité de valoriser les forêts

locales tout en réduisant les émissions de CO². Les plateformes de production de plaquettes forestières, comme celles de Saint-Martin-Vésubie, Puget-Théniers, La Brigue, Lucéram ou Sospel, permettent de sécuriser l'approvisionnement et de soutenir l'économie locale. Cependant, il est crucial de veiller à l'équilibre entre la récolte de bois et la préservation des milieux, en évitant les coupes rases et en privilégiant une gestion durable. Une certification des pratiques (label FSC, PEFC) peut garantir une exploitation respectueuse de l'environnement.

Protéger les milieux aquatiques et sous-marins

Les cours d'eau des Alpes-Maritimes, soumis à des régimes hydrologiques torrentiels, sont particulièrement vulnérables aux crues soudaines et à l'artificialisation des lits. Pour préserver ces milieux, il est essentiel de restaurer les zones humides et de réduire l'imperméabilisation des sols en amont.

Dans le bassin de la Siagne, les programmes de réouverture d'anciens bras morts et de réintroduction d'espèces locales montrent comment les roselières et les mares temporaires peuvent redevenir des refuges pour la biodiversité. Depuis 2007, la Ville de Cannes, la ville de Mandelieu, la Métropole Nice Côte d'Azur et des associations mènent des actions concrètes pour réhabiliter les bras morts de la Siagne, recréant des milieux aquatiques fonctionnels. Ils visent aussi à lutter contre les plantes invasives (renouée du Japon, mimosa) qui étouffent les milieux locaux et à sensibiliser les riverains à la préservation des zones humides via des chantiers participatifs et des fresques de la biodiversité.

Dans un autre contexte, la Lane, cours d'eau de 19 km prenant sa source au Haut-Thorenc (Andon), s'écoule dans une plaine alluviale où elle forme des méandres bordés d'une ripisylve de saules, aulnes et peupliers, alimentant des zones humides comme les prairies inondables et les roselières qui abritent une faune diversifiée, des poissons aux oiseaux. Ce milieu naturel, peu aménagé, fait l'objet d'actions de préservation et de restauration visant à maintenir la biodiversité et les services écosystémiques, comme la régulation des crues et l'épuration naturelle, tout en luttant contre l'envasement et l'envahissement par des espèces exotiques, afin de conserver son caractère

de refuge écologique au cœur des Préalpes provençales.

La mise en place des SAGE par bassin versant a pour objectif principal d'assurer une gestion durable et équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, en intégrant des enjeux comme la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des milieux aquatiques, ou la prévention des inondations, en associant collectivités, agriculteurs et associations. Les SAGE, bien que conçus avant tout comme des outils de gestion de la ressource en eau, mériteraient d'être élaborés dans le cadre d'une démarche paysagère intégrée, associant des paysagistes concepteurs pour aborder les problématiques de manière transversale et globale. Une telle approche permettrait en effet de dépasser le cadre strictement hydrique pour prendre en compte les interactions entre l'eau, les écosystèmes, les usages humains et les identités visuelles et culturelles des territoires. En intégrant des compétences en paysage dès leur conception, les SAGE pourraient mieux articuler la restauration des milieux aquatiques avec la préservation des paysages rivulaires, comme les corridors fluviaux ou les zones humides, tout en répondant aux attentes sociales en matière de cadre de vie. Cela renforcerait la cohérence entre les objectifs écologiques, fonctionnels et esthétiques, en évitant les approches sectorielles qui ignorent souvent les dimensions perceptives et patrimoniales des bassins versants.

En mer la posidonies, espèce endémique et protégée de Méditerranée, structure des herbiers sous-marins essentiels à la biodiversité côtière des Alpes-Maritimes, mais leur préservation se heurte à des pressions croissantes tout au



La Tinée, rivière torrentielle dans un écrin végétal.

La biodiversité et les grands équilibres départementaux

Atlas des paysages des Alpes-Maritimes ► Les fiches thématiques



Route bordée de mimosas dans le massif du Tanneron.

long du littoral, de Menton à Théoule-sur-Mer. Malgré les dispositifs de protection en place (trois sites Natura 2000 en mer, le Parc Maritime Départemental Estérel-Théoule), ces milieux marins souffrent de la surfréquentation touristique, de la pollution et des constructions sur les fonds marins, qui ont entraîné un appauvrissement irréversible de la faune et de la flore depuis les années 1960. Pourtant, les herbiers persistent par endroits, notamment près des zones rocheuses moins accessibles comme celles du cap Martin ou des corniches de la Riviera, où ils jouent un rôle écologique crucial en servant de nurserie pour les poissons et en fixant le dioxyde de carbone. Leur survie dépend désormais de la réduction des pressions humaines,

comme la régulation des mouillages anarchiques et de la plaisance, tout en associant protection de la biodiversité et usages récréatifs pour une gestion globale du littoral.

À l'instar du Parc national des Calanques dans les Bouches-du-Rhône, est-il possible d'imaginer un plan de paysage sous-marin qui aurait pour objectif de définir la notion de paysage-sous-marin, d'en comprendre ses fondements, ses valeurs, de prendre conscience des dynamiques et des tensions auxquelles ils sont soumis ? Le but serait de mieux prendre en compte les paysages sous-marins et de mieux les préserver. Une collaboration avec les professionnels de la mer (plongeurs, pêcheurs, gestionnaires de ports) pourrait renforcer l'efficacité des mesures de protection.

Lutter contre les espèces envahissantes

Les espèces envahissantes menacent la biodiversité locale et banalisent les paysages des Alpes-Maritimes, où plusieurs d'entre elles, comme la renouée du Japon, la berce du Caucase, le mimosa, la grande nacre en milieu marin, ou encore la jussie et l'écrevisse de Louisiane dans les cours d'eau, étouffent les écosystèmes autochtones en perturbant les équilibres naturels. Dans le bassin de la Siagne, ces espèces envahissent les zones humides, tandis que sur le littoral, la grande nacre concurrence les espèces endémiques comme la posidonies, déjà fragilisée par la pollution et la surfréquentation. Pour y faire face, des actions pérennes peuvent être mises en œuvre, à commencer par un renforcement de la surveillance via des réseaux de suivi scientifique et citoyen, couplé à des plans de gestion ciblés qui combinent arrachage manuel, méthodes biologiques ou mécaniques selon les milieux, tout en évitant les solutions chimiques néfastes pour les écosystèmes. La réglementation existe déjà, avec des interdictions de vente ou de plantation pour certaines espèces, mais son application stricte et son contrôle renforcé dans les pépinières, les jardins et les chantiers publics sont essentiels pour limiter leur propagation. Parallèlement, la sensibilisation joue un rôle clé : les fresques de la biodiversité, les chantiers participatifs ou les ateliers pédagogiques dans les écoles permettent d'impliquer les habitants, les élus et les professionnels (jardiniers, paysagistes, agriculteurs) dans l'adoption de bonnes pratiques, comme le choix d'espèces locales non invasives ou l'entretien régulier des espaces naturels.

Pour une action durable, l'intégration systématique de ces enjeux dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) est nécessaire, afin de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes dans les projets d'aménagement ou de végétalisation, tandis que les observatoires de la biodiversité, comme celui du CEN PACA, offrent un appui technique pour adapter les stratégies aux spécificités locales. Enfin, la coordination entre acteurs (collectivités, associations, scientifiques) permet de mutualiser les moyens et de partager les retours d'expérience, comme ceux accumulés depuis 2007 par la Ville de Cannes et la Métropole Nice Côte d'Azur, et depuis 2013 par le Département des Alpes-Maritimes en collaboration avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, où des programmes de lutte ont déjà démontré leur efficacité sur des sites pilotes. Ces plantes envahissantes trouvent d'ailleurs leur place dans des milieux artificiellement déséquilibrés, souvent perturbés par des activités humaines comme l'urbanisation, l'abandon agricole ou la pollution. Pour éviter qu'elles ne s'y installent ou n'y reviennent, il est donc indispensable de maintenir des milieux naturels équilibrés, en privilégiant des plantes locales adaptées. Ainsi, après avoir supprimé manuellement les espèces envahissantes, il faut les remplacer par des plantes locales pionnières et diversifiées, capables de se développer rapidement pour occuper l'espace et recréer un milieu écologiquement stable, résistant à la recolonisation par des espèces exotiques.

Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux

La sensibilisation des populations et des élus constitue un levier essentiel pour préserver la biodiversité, mais elle gagne en efficacité lorsque la biodiversité est directement reliée aux paysages. En effet, les ateliers pédagogiques dans les écoles, les expositions ou les chantiers participatifs, mobilisent davantage les habitants lorsqu'ils permettent de comprendre que la disparition d'une orchidée, plante emblématique des prairies sèches des alpages, menace l'équilibre même de ces paysages qu'ils chérissent. Évoquer la perte d'une espèce isolée, comme un lézard ou une fleur, ne suffit pas toujours à déclencher l'adhésion, alors que montrer comment cette espèce structure un milieu et un paysage familier rend les enjeux bien plus concrets et mobilisateurs.

Des Plans de Paysage et Biodiversité pourraient servir de cadre global pour structurer les actions en faveur de la préservation des paysages et de la biodiversité dans leur dimension systémique, en intégrant une vision transversale qui dépasse les approches

sectorielles. Dans cette perspective, tous les outils de planification (PLU, PLUi, SCOT et DOCOB) devraient systématiquement intégrer la dimension paysagère, afin de garantir une cohérence entre la préservation des continuités écologiques (trames vertes et bleues) et la qualité des paysages. Les observatoires de la biodiversité, comme celui mis en place par le CEN PACA, offrent déjà une connaissance fine des espèces et des milieux, permettant d'orienter les plans d'action de manière éclairée. Le site Natura 2000 "Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge" (6 314 ha) illustre d'ailleurs cette approche concertée : son DOCOB associe les acteurs locaux (élevage, gestion forestière, tourisme) pour concilier conservation de la biodiversité (24 habitats d'intérêt communautaire, 13 espèces animales et 3 végétales protégées) et développement durable, tout en préservant les paysages emblématiques de ce territoire.

Verbatims

« **Un milieu** est le support d'un écosystème et génère un paysage : pelouse à stipe, lande à genévriers, mélézin... »

« Le pastoralisme a besoin des milieux ouverts, semi-ouverts, boisés. Il est au cœur de cette **biodiversité** et de ces paysages. »

« La **lutte contre les espèces envahissantes** permet de mettre en valeur les paysages et évite leur banalisation. »

« La forêt régionale est encore perçue comme un espace récréatif totalement ouvert au public, ce qui peut engendrer **des risques et des conflits d'usage**. »

« La déprise agricole et pastorale dans les versants intermédiaires entraîne une reconquête végétale et une **fermeture progressive des paysages**. »



Lac du Broc et Var canalisé.

